

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4145

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Copropriété Beauséjour - Aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention au syndicat des copropriétaires - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoïn, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4145**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Copropriété Beauséjour - Aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention au syndicat des copropriétaires - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, la copropriété Beauséjour à Saint Priest est inscrite en catégorie 2 de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Cette copropriété compte 5 bâtiments, 190 logements et 665 habitants.

En 2003, la copropriété Beauséjour s'est investie dans un plan de sauvegarde sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon. En parallèle, la Communauté urbaine a engagé la requalification des rues Racine, Beauséjour et Robespierre en vue de désenclaver le quartier, renforcer sa desserte et valoriser les liaisons avec les pôles de centralité du centre-ville et du village.

Dans le prolongement de ces interventions, les collectivités locales ont souhaité accompagner la copropriété Beauséjour dans une démarche d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité et dans la requalification de ses espaces extérieurs.

L'aménagement des espaces extérieurs collectifs de la copropriété répond aux enjeux suivants :

- urbain : finaliser l'intervention urbaine dans le quartier,
- humain et social : créer du lien et un lieu de rencontres et d'échanges dans un quartier éloigné des principaux lieux d'animation et des services de la commune, et accueillant une population fragilisée.

Les objectifs assignés au projet sont les suivants :

- valorisation de la qualité résidentielle, du cadre de vie et des atouts du site,
- amélioration de la vie collective et du partage intergénérationnel des lieux du quartier,
- préservation et amélioration de la tranquillité et de l'intimité des logements,
- prise en compte des contraintes d'entretien et de gestion future : durabilité des investissements et amélioration des conditions d'entretien futur (gestion des déchets, propreté).

La Communauté urbaine a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude de programmation des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la copropriété qui s'est déroulée de septembre 2010 à mars 2012 et qui a mobilisé les habitants dans un long processus de concertation autour de l'amélioration de leur cadre de vie.

Le programme des travaux sur les espaces extérieurs défini à l'issue de l'étude, le budget correspondant et le plan de financement ont fait l'objet d'un vote favorable des copropriétaires en assemblée générale de la copropriété en mars 2012.

Sur la base des éléments de programme validés, la copropriété a lancé en septembre 2012 une mission de maîtrise d'œuvre complète en vue de soumettre à son assemblée générale du 28 mars 2013 un projet détaillé, ainsi que le calendrier de réalisation. Ces éléments ont fait l'objet d'un vote favorable par les copropriétaires. Le syndic de la copropriété Beauséjour est la Régie centrale immobilière, dûment mandatée par l'assemblée générale des copropriétaires du 28 mars 2013 pour assurer la gestion financière du projet et signer les conventions. Le syndic a également été autorisé par l'assemblée générale du 1er mars 2012 à ouvrir un compte bancaire dédié aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs pour la durée du projet à vocation, notamment, de recevoir les subventions des partenaires et assurer le paiement des entreprises.

Le coût total du projet est estimé à 764 806,12 € TTC arrondis à 765 000 € TTC, répartis selon le plan de financement suivant :

Recettes	
Intitulé	en € nets de taxes
Communauté urbaine de Lyon	300 000
Commune de Saint Priest	300 000
Région Rhône-Alpes	100 000
autofinancement du syndicat des copropriétaires	65 000
Total	765 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit du syndicat des copropriétaires de la copropriété Beauséjour à Saint Priest dans le cadre de l'aménagement de ses espaces extérieurs ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit du syndicat des copropriétaires dans le cadre de l'aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Beauséjour à Saint Priest,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la copropriété Beauséjour, représentée par son syndic, la Régie centrale immobilière, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 300 000 € TTC sur le budget principal en dépenses, répartis selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € en 2013,
- 150 000 € en 2014,

sur l'opération n° OP17O2849.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 20422 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.